

Notre site vous informe :
<http://www.montpellier.snes.edu>

Pour nous contacter :
s3mon@snes.edu

Meilleurs vœux pour 2010

Sommaire :

PAGE 2 et 3 :

- Ensemble pour notre métier,
pour le Service Public

PAGE 4 et 5 :

- Métiers, carrières

PAGE 6 :

- En direct des S2

PAGE 7 :

- Education prioritaire
Election IUFM
Etats généraux des Services Publics

PAGE 8 :

- Congrès FSU
Mobilisation au Conseil
Général de l'Aude

Samedi 30 Janvier, à Paris Grande Manifestation Nationale

Inscrivez-vous dès aujourd'hui
auprès du responsable Snes
de votre établissement
du S2 ou du S3

Pour l'école,
pour notre métier
TOUS EN GRÈVE
le 21 Janvier

LÉGITIME DÉFENSE !

A travers ses projets et ses réformes, le gouvernement veut imposer une transformation radicale du système éducatif, de ses missions, de notre métier. Sur fond de suppressions de postes, 16000 à la rentrée, 60000 depuis 2003, qui dégradent sans cesse les conditions d'étude de nos élèves et nos conditions de travail, il met en place les pièces d'un puzzle dévastateur.

Le projet de réforme des Eple* accroît considérablement les pouvoirs du chef d'établissement qui désigne le conseil pédagogique, véritable hiérarchie intermédiaire chargée de superviser l'activité pédagogique des collègues. Il menace notre liberté pédagogique, restreint le rôle du CA. Conjugué au renforcement de l'autonomie des établissements (20% des moyens horaires gérés localement en lycée), il instaure une politique de concurrence, de pilotage par le résultat, d'évaluation à la performance des personnels par le chef d'établissement, et met à mal les programmes nationaux et le bac.

La réforme des lycées : diminution des horaires disciplinaires, tronc commun en 1ère qui crée un gisement... de suppressions de postes, voie technologique menacée, orientation dévoyée... Sa « philosophie » est claire : moins de qualité pour les élèves et plus de classes en charge pour les profs ! Abandon de la démocratisation et mise en place d'un lycée à plusieurs vitesses !

Le collège subit les effets dévastateurs de la loi Fillon. Missions nouvelles imposées, contrats d'objectifs, empilement de tâches, de dispositifs, charge de travail sans cesse alourdie : note de vie scolaire, validation du niveau A2, du B2I, livret de compétence, histoire des arts ... Nos collègues n'en peuvent plus ! Notre métier perd son sens, et le décret Eple* et le renforcement de l'autonomie ouvrent la voie au collège à plusieurs vitesses.

La réforme de la formation des maîtres et la réduction massive du nombre de postes aux concours menacent l'avenir. La précarité explose du fait du manque de titulaires.

Quant à la revalorisation de notre métier, le ministère campe sur ses propositions : le strict minimum pour les débuts de carrière, rien pour les autres ! Et de graves menaces pèsent sur le droit à mutation, nos statuts, nos carrières, et sur l'évaluation des personnels avec le décret Eple*.

Il faut mettre en échec ces projets, imposer une autre politique pour l'École, ses personnels et pour les jeunes.

Mobilisons-nous dès la rentrée, réunissons-nous en AG dans chaque établissement.

Un préavis de grève est déposé pour le mois de janvier.

Multiplions les initiatives publiques en direction des parents, de l'opinion, des media, les réunions avec les parents, les lycéens.

Investissons les journées banalisées en lycée.

Participons massivement aux actions nationales :

14 janvier, journée nationale d'action

21 janvier, grève nationale du 2nd degré dans le cadre de l'appel

Fsu-Cgt-Solidaires pour les Services Publics.

30 janvier à Paris, Grande Manifestation Nationale pour l'École.

BERNARD DUFFOURG, le 29 décembre 2009

*Eple : Etablissement Public Local d'Enseignement : les collèges et les lycées

PRIX : 0,30 €

MONTPELLIER SNES

Enclos des Lys B - 585 Rue de l'Aiguelongue
MONTPELLIER - 04 67 54 10 70

Port payé - Dispensé de timbrage

Presse - Montpellier CT

ENSEMBLE, POUR NOTRE MÉTIER, 21 JANVIER, GRÈVE NATIONALE - 30 JANVIER,

Suppressions de postes par dizaines de milliers, réformes dévastatrices (Eple, lycées, formation des maîtres), pédagogique ... Face aux décisions que le gouvernement s'apprête à prendre, le Snes appelle la profession à se du Service Public d'Éducation, exigeons une autre politique pour l'Éducation Nationale et pour ses personnels.

RÉFORME DES LYCÉES, OU COMMENT ORGANISER LE TRI SCOLAIRE

La réforme du lycée Chatel n'est pas seulement une machine à supprimer des postes par la diminution des horaires disciplinaires et le regroupement des élèves dans les groupes de compétences ou les enseignements communs de 1ère (cf. les fiches lycées sur notre site).

C'est aussi une pièce majeure dans l'édifice de transformation idéologique du système éducatif. Elle instaure un lycée à plusieurs vitesses et met en danger l'avenir du baccalauréat comme diplôme national. Les modifications de structures qu'elle contient entérinent l'abandon de la démocratisation du lycée, de l'ambition d'un enseignement de qualité pour tous et de l'objectif de 80% d'une classe d'âge au niveau Bac. En dégradant à nouveau les conditions d'apprentissage des élèves et le traitement de la difficulté scolaire (diminution des dédoublements, suppression de l'aide individualisée), elle restreint encore les possibilités pour tous d'accéder aux études supérieures.

Ce ne sont pas quelques « nouveautés » pédagogiques qui suffiront à masquer cette réalité : accompagnement personnalisé, tutorat, stages de remise à niveau ... ne feront pas longtemps illusion. Comment accompagner les élèves de façon personnalisée en classe entière ? Comment imaginer une remise à niveau d'une année en une ou deux semaines ?

Conjuguée à l'autonomie renforcée des établissements, à la suppression de la carte scolaire, à la prise en charge par les collectivités territoriales de la formation par alternance des jeunes n'entrant pas au lycée, à l'absence de perspective pour les séries technologiques pourtant essentielles dans la démocratisation des lycées, **la réforme sur les lycées apparaît bien comme un outil organisé de tri scolaire.**

COLLÈGES, LE SOCLE COMMUN POUR LES UNS...

LA CULTURE POUR LES AUTRES.

La politique éducative actuelle de renoncement à la démocratisation, de mise en concurrence des établissements, de renforcement du pouvoir des chefs d'établissement et de dénaturaion de nos métiers n'a pas épargné les collèges. Tout en s'inscrivant dans le dogme de réduction drastique des emplois dans l'Éducation Nationale, **la loi Fillon de 2005** a créé dans ce cadre tous les outils d'une transformation en profondeur du collège et de notre métier. Le collège n'a plus vocation à préparer l'ensemble des élèves à des poursuites d'études dans l'une des 3 voies du lycée... mais à trier les élèves en n'envoyant vers le lycée qu'une partie d'entre eux, les autres devant se contenter de l'acquisition du socle commun. Dans le même élan, depuis la rentrée 2007, l'assouplissement de la carte scolaire renforce la polarisation sociale et scolaire des collèges.

Ainsi l'aide aux élèves est-elle externalisée vers l'accompagnement éducatif.

Ainsi les contrats d'objectifs instituent-ils le pilotage du système par la « performance » et soumettent les collèges à une « obligation de résultats » qui pervertit la notion même d'évaluation et nos missions. La validation du B2I, celle du niveau A2 en LV ont déjà mis en évidence une mascarade qui ne peut que se généraliser à l'ensemble du livret de compétences.

Ainsi se profile un collège qui pourrait rapidement devenir le lieu d'une évaluation permanente au détriment de la construction de savoirs solides et formateurs, où le sens de notre métier se dilue.

Ainsi se profile clairement **un collège à plusieurs vitesses : le socle pour les uns... la culture pour les autres.**



DÉCRETS EPLE * : RÔLE RENFORCÉ DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT DANS LE DOMAINE PÉDAGOGIQUE

Les modifications du décret EPLE organisent une transformation radicale de l'organisation des collèges et des lycées, largement inspirée des recommandations de l'OCDE. Elles renforcent considérablement le rôle du chef d'établissement en matière pédagogique et d'évaluation, et installent le conseil pédagogique comme une hiérarchie pédagogique intermédiaire désignée par le chef d'établissement. Profitant de la réforme du lycée, le ministère prépare des décrets inacceptables qui concernent tout autant les collèges.

POUR LE SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION

GRANDE MANIFESTATION NATIONALE À PARIS

conditions d'enseignement dégradées, remise en cause de notre métier, de nos statuts et de notre liberté mobiliser dès la rentrée. Le mois de janvier sera déterminant. Ensemble, opposons-nous au démantèlement 14 janvier, journée nationale d'action. 21 janvier, grève nationale. 30 janvier, grande manifestation nationale à Paris

Le conseil pédagogique devient la garde prétorienne du chef d'établissement qui en désigne les membres sans aucune référence au choix des équipes pédagogiques, et son rôle est considérablement élargi. Si la loi prévoyait déjà qu'il se prononce par exemple sur « la notation et l'évaluation des activités scolaires », ce que le SNES avait vivement condamné, son périmètre est étendu : « organisation des enseignements en groupes de compétences »...

C'est la remise en cause de la liberté pédagogique des enseignants inscrite dans la loi, rappelons-le. Mais c'est aussi la porte ouverte à des formes internes à l'établissement d'évaluation pédagogique des enseignants eux-mêmes.

Par ailleurs, à travers le conseil pédagogique, le chef d'établissement aurait la possibilité d'influer sur nos services, par exemple dans la part importante de la dotation horaire qu'il est prévu de laisser « gérer de manière autonome » (environ 25 % de la DHG en 2nde) dans le projet de réforme du lycée.

Sur la structure de l'établissement, comme sur l'utilisation de la DHG (dotation horaire globale) et plus largement sur l'ensemble de l'autonomie pédagogique des Eple, le CA serait dessaisi de ses prérogatives, et ses possibilités d'interventions considérablement limitées. C'est le sens de l'ajout envisagé au texte actuel qui concerne la totalité des moyens horaires et notamment le choix des dédoublements dans le cadre du projet de réforme des lycées.

Bref, d'accord ou pas, c'est pareil ; c'est le chef d'établissement qui décide !

Ce projet est totalement inacceptable.

Une telle conception du système éducatif ne peut que déboucher sur des inégalités

accrues entre les établissements et entre les classes d'un même établissement, sur des conditions d'exercice du métier négociées au niveau de l'établissement, avec pour corollaire injustice, inégalités, soumission aux pressions hiérarchiques locales, développement de l'individualisme et de la gestion au mérite.

POUR LA RECONNAISSANCE ET LA REVALORISATION DU MÉTIER

La nature même de notre métier est menacée par la mise en oeuvre des recommandations de l'Europe et de l'OCDE sur la formation initiale et l'orientation axées sur l'employabilité (socle commun, compétences), de méthodes de management où la « gestion individuelle » prend le pas sur la gestion collective, de la contractualisation des résultats sous forme de performance et d'objectifs,

tout ceci dans le cadre de la RGPP (révision générale des politiques publiques).

Ainsi, sous l'effet conjugué des suppressions massives d'emplois et des multiples injonctions locales que le décret EPLE renforcera encore, les personnels ont de plus en plus de mal à exercer leur métier : dégradation des conditions de travail, alourdissement de la charge de travail, imposition de nouvelles tâches, pressions locales, dénaturation des métiers... Les enseignants de collège en ont fait les frais les premiers avec la loi Fillon de 2005, ceux des lycées sont les prochaines cibles avec la réforme Chatel en projet.

Pénibilité du travail, « réunionnisme », transformation de notre métier de concepteur à exécutant : du collège au lycée, tous les collègues sont concernés.

Le Snés revendique l'intégration dans le service de la concertation pour le travail en équipe (disciplinaire, pluridisciplinaire et pluriprofessionnel) sur l'ensemble des questions liées à la vie des établissements et à la réussite de tous les élèves.

Il appelle la profession à se mobiliser pour **faire respecter nos statuts, améliorer nos carrières, imposer la reconnaissance et une réelle revalorisation de notre métier.**

FORMATION DES MAÎTRES : POUR UNE AUTRE RÉFORME

Sourd aux mobilisations contre son projet, le ministre persiste à utiliser la réforme de la formation des maîtres pour supprimer des milliers de postes. Ainsi les stagiaires verront leur temps de service allongé à 12 heures par semaine et les étudiants seront utilisés comme des moyens d'enseignement ou d'éducation au travers des « stages en responsabilité ».

Il faut amplifier les mobilisations, exiger le doublement des postes aux concours, une année pleine et entière de formation pour les lauréats des concours, la création de véritables prérecrutements et d'une allocation d'autonomie pour les étudiants. Le refus collectif d'organiser les stages en responsabilité destinés aux étudiants est un des moyens de mettre en échec cette politique qui supprime 3 000 emplois et remet en cause la formation des maîtres.

B. HUMEAU

*Établissement Public Local d'Enseignement : les collèges et les lycées

Manifestation Nationale du 30 Janvier

Le Snés a réservé un TGV spécial au départ de Perpignan (arrêts à Narbonne, Béziers, Montpellier, Nîmes). Inscrivez-vous dès aujourd'hui auprès du responsable Snés de votre établissement, du S2 ou du S3. Pour les collègues syndiqués qui désirent se rendre à Paris par leurs propres moyens, le Snés prendra en charge leur déplacement à hauteur de 90 €.



ACCÈS AU GRADE D'AGRÉGÉ PAR LISTE D'APTITUDE

Le nombre de promotions est toujours fixé à 1/7 des postes ouverts au concours externe. Autant dire qu'en ces temps d'effondrement du nombre de postes au concours, la promotion interne se réduit comme peau de chagrin. Le SNES demande le doublement du nombre de postes aux Capes et à l'agrégation, et le passage de 1/7 à 1/5 pour l'accès au grade d'agrégé.

Tous les collègues certifiés qui remplissent les conditions d'accès à la liste d'aptitude (cf. Montpellier Snes de novembre et notre site académique) peuvent présenter leur candidature : lettre de motivation (maximum 2 pages) et CV à saisir en ligne sur I-Prof.

La saisie des candidatures devrait être ouverte courant janvier.

C. POUS

TEMPS PARTIEL

FAITES VALOIR VOS DROITS

La circulaire rectorale donne comme date limite de demande le 8 janvier pour l'organisation des services. Vous avez néanmoins la possibilité de le demander jusqu'au 31 mars. Une exception : les collègues en congé maternité peuvent le faire suivre d'un temps partiel (de droit pour élever un enfant de moins de 3 ans), la demande peut se faire un mois avant la fin du congé maternité.

Attention, la circulaire rectorale est restrictive quant à la quotité de temps partiel. Elle exige le même nombre d'heures entières hebdomadaires. Cela défavorise en particulier les collègues certifiés qui souhaitent prendre un temps partiel de droit pour élever un enfant de moins de 3 ans. En effet, seule la

quotité de 80% peut leur permettre de toucher à la fois la surrémunération et une indemnité de la CAF. Or 80% correspond dans leur cas à 14,4 heures, ce que refuse le rectorat, contrairement à une circulaire ministérielle de 2004. Pour faire valoir vos droits, il est impératif d'avoir l'accord de votre chef d'établissement certifiant ainsi que le 80% n'entrave pas le service. **Gardez-en une copie et prenez contact avec la section académique du Snes.**

F. DENJEAN-DAGA

CONGÉS FORMATION

Lors du 2ème groupe de travail sur les congés formation, le rectorat a revu, suite à nos interventions, son projet initial pour les collègues présentant l'agrégation interne : ceux-ci auront le choix entre un congé rémunéré de 6 ou de 8 mois. L'année suivante, ils pourront solder leur congé rémunéré en prenant le complément (6 ou 4 mois). Le barème devrait se décomposer comme suit : 4 pts par admissibilité (dans la limite des 6 dernières années), 1 pt par échelon (classe normale) et 12 pts pour les Hors-classe, 1 pt par demande antérieure non satisfaite. La circulaire rectorale devrait paraître **début février** et les demandes seront à formuler dans la foulée.

Florence DENJEAN-DAGA

NOTATION ADMINISTRATIVE

La campagne de notation administrative est en cours. Les chefs d'établissement ont jusqu'au 24 janvier. Une fois la notice définitive établie, il est possible de demander la révision de votre note en CAPA avant le 4 février, pour contester la note ou l'appréciation. La demande se fait sur la notice en y joignant un courrier argumenté. Suite à la contestation, le chef d'établissement est fondé à écrire un rapport qu'il est important de se voir communiquer. La CAPA examinera toutes les contestations. N'oubliez pas de nous faire parvenir un double de votre

dossier pour que nous puissions le défendre. La contestation est un droit individuel, qui peut servir de base à une action collective dans l'établissement : un groupe de collègues ciblé peut être touché par une notation sanction. N'hésitez pas à en parler entre collègues.

Les CAPA auront lieu le 15 mars (CPE), le 16 mars (Copsy), le 17 mars (Certifiés) et le 19 mars (Agrégés).

F. DENJEAN-DAGA

TZR

AFFECTATIONS, CONDITIONS DE TRAVAIL ... MOBILISONS-NOUS

Les 10 et 11 novembre, deux stages, animés par X. Marand et J. M. Harvier du SNES national, ont réuni à Montpellier et à Narbonne plus de 50 TZR. Affectations hors discipline, hors zone, bonifications au mouvement intra, ISSR, frais de déplacement, problèmes de rattachement administratif mais également de responsabilité ... les multiples situations abordées montrent l'ampleur de la dégradation des conditions de travail des TZR.

Dans la plupart des disciplines la situation est aujourd'hui très tendue, et la situation des remplacements très inquiétante. Les TZR sont utilisés en grande partie sur les heures d'enseignement et les postes laissés vacants du fait du manque de personnels nommés dans notre académie. Pour faire face à la pénurie de titulaires-remplaçants, le rectorat recrute massivement des contractuels,

employés dans des conditions de salaire et de travail inadmissibles.

La pression est particulièrement forte cette année et touche de plus en plus de collègues, TZR comme titulaires d'un poste en établissement : postes « à cheval », remplacements à l'interne, heures supplémentaires imposées... Et pour les TZR, multiplication des affectations hors zone, hors discipline.

Le SNES a obtenu, en s'appuyant sur les actions menées les années précédentes, que les TZR conservent, sauf demande de leur part, leur rattachement d'origine et bénéficient à nouveau de bonifications au mouvement intra académique pour leurs 3 premières années.

Il intervient plusieurs fois par semaine au rectorat sur les problèmes des TZR : affectations, paiements, indemnités... N'hésitez pas à nous contacter : 04 67 54 10 70, ou par email (s3mon@snes.edu).

Notre action pour un service public de qualité est indissociable de celle que nous menons pour des conditions d'exercice décentes pour tous les personnels. A ce titre, le SNES revendique notamment pour les TZR :

- le respect de la zone, de la qualification et de la discipline de recrutement.
- le rétablissement de la bonification annuelle pour les TZR et le maintien de la bonification forfaitaire, qui doit, selon nous, augmenter dans le temps.
- une indemnisation complète et rapide des missions de remplacement et des frais de déplacement.

Nous demandons une entrevue au rectorat au titre du collectif Snes-Tzr pour y porter nos exigences

S. FABERON

DÉFENDONS LE DROIT À MUTATION ET LE PARITARISME

Chacun se souvient des tentatives de remise en cause du droit à mutation et du rôle des commissions paritaires, mises en échec l'an dernier dans notre académie grâce à la mobilisation massive des collègues.

Le ministère n'a pas renoncé.

Non seulement il réitère, sans tenir aucun compte des milliers de collègues qui ont fait part de leur désapprobation, sa grande opération de communication qui consiste à diffuser le projet informatique de mouvement avant la tenue des commissions, et donc avec de très nombreux oublis et erreurs dont la correction entraîne des modifications parfois très impor-

tantes du projet de mouvement, mais il avance maintenant une théorie selon laquelle il serait mieux qu'il y ait le moins de modifications possibles.

Peu importe les erreurs et les conséquences pour les collègues Ce qui compte, c'est la com !

En vertu de quoi, les rectorats envisagent de remettre en cause la nature des documents fournis aux élus des personnels, et par là, leurs possibilités de faire rectifier les erreurs et les oublis, et d'apporter toutes les améliorations possibles, dont l'an dernier plus de 400 collègues de notre académie ont bénéficié lors du mouvement intra-académique.

Le SNES est bien déterminé à ne pas laisser faire. A son initiative, une première intervention intersyndicale (Snes, Snep, Unsa, Cgt, Sud, Snalc, Fo, Sncl, Sgen) a été faite en direction du Recteur, pour exiger que les élus disposent de tous les documents nécessaires, et puissent faire corriger toutes les erreurs et apporter toutes les améliorations possibles.

Selon les réponses qui nous seront données début janvier, l'intersyndicale appellera la profession à agir pour défendre le droit à mutation. Tenons-nous prêts !

B.DUFFOURG

AGRÉGÉS

AVANCEMENT D'ÉCHELON

La CAPN pour l'avancement d'échelon des agrégés aura lieu du 23 au 25 février 2010. Si vous êtes promouvables entre le 1/09/2009 et le 31/08/2010, n'oubliez pas d'envoyer votre fiche syndicale au Snes National (cf. supplément à l'Us n°688) et de signaler en particulier les retards d'inspection pour que les élus puissent intervenir.

monisée. Ce sont les inspections qui ont fait la transformation des notes. Celles qui ne rentrent pas dans cette grille ont été changées : ces transformations ne joueront normalement qu'à la hausse mais la note peut aussi ne pas bouger. En CAPN, le Snes, qui demande depuis longtemps une mise à plat de la notation des agrégés est intervenu en particulier pour qu'aucun collègue ne soit noté en dehors de la grille de référence à l'issue de la procédure de transformation, et que les retards d'inspection soient pris en compte dès cette année dans l'établissement de la note transformée

Vous trouverez dans le supplément carrière (supplément à l'Us n°688) la grille qui vous permet de vous situer par rapport à votre échelon. (les 20 % correspondent à l'ancienneté, 50 % au choix et 30 % au grand choix).

Chacun recevra son avis annuel de notation avec la grille d'ajustement de sa discipline courant janvier. Si vous avez des questions sur cette harmonisation, n'hésitez pas à contacter le Snes.

C.POUS

NOTATION PÉDAGOGIQUE

À partir de cette année, une grille nationale de référence est mise en place pour la notation pédagogique des agrégés pour toutes les disciplines. Chaque collègue a accès sur I-Prof à sa note annuelle har-

MUTATIONS VOUS POUVEZ COMPTER SUR LE SNES

INTER : Vous pourrez consulter le projet de barèmes de l'administration sur I-Prof à partir du 19 janvier. S'il ne correspond pas à votre situation, contestez-le en joignant les pièces justificatives. N'oubliez pas de nous en faire parvenir un double. Les groupes de travail pour la vérification des vœux et barèmes auront lieu les 27 (CPE et Copsy) et 28 janvier (Certifiés et Agrégés). A l'issue de ces commissions, un recours est encore possible jusqu'au 4 février pour les collègues dont les vœux et/ou barèmes auront été modifiés en commission.

Les commissions d'affectation nationales auront lieu début mars, un calendrier sera mis en ligne sur le site.

INTRA : La circulaire rectorale pour le mouvement intra académique fera l'objet d'un groupe de travail avec les élus du personnel en mars. Le Snes y défendra le droit à mutation pour tous et le paritarisme, un barème équilibré et la prise en compte de la diversité des situations des collègues, et interviendra notamment sur les points suivants :

- bonification des 50 pts IUFM sur un vœu au choix
- bonification de 20 pts par an au titre de la pénibilité de la fonction de TZR, et stabilisation sur vœu départemental uniquement pour les volontaires

- traitement équitable de la bonification au titre du handicap
- volontariat pour les postes « à cheval »
- arrêt du recrutement par entretien sur certains types de postes, qui ouvre la porte aux passe-droits et retire des postes du mouvement.

Le droit à mutation pour tous ne peut pleinement s'exercer qu'avec un barème équilibré et respecté, et un nombre suffisant de postes mis au mouvement.

CERTIFIÉS AVANCEMENT D'ÉCHELON

Le Snes a envoyé aux collègues syndiqués promouvables les données les concernant détenues par l'administration, ce qui leur permet de les vérifier. Nous avons fait un travail de vérification globale mais aussi très précis pour les collègues qui nous ont fait part de situations problématiques : données erronées de l'administration, retard d'inspection pénalisant quant à l'avancement ...

La CAPA a eu lieu le mardi 5 janvier. Les collègues ont reçu un courrier les informant de leur résultat. Un bilan est en ligne sur le site du Snes académique et sera publié dans le prochain Montpellier SNES.

RENFORCER LE SNES

Face à la politique gouvernementale qui multiplie les attaques contre notre métier, nos statuts, et nos carrières, qui asphyxie le Service Public d'éducation et remet en cause ses missions, notre profession a plus que jamais besoin de renforcer son syndicat.

Rappelons que pour pouvoir bénéficier, lors de votre prochaine déclaration de revenus, de la déduction de 66 % du montant de votre cotisation, celle-ci doit être enregistrée au S3 à une date antérieure au 1er Janvier 2009.

DANS L'AUDE HALTE À L'ALOURDISSEMENT DE NOTRE CHARGE DE TRAVAIL

Face à l'alourdissement de notre charge de travail, devant une pénibilité accrue du métier et des demandes sans cesse croissantes du ministère (B2i, niveau A2 de langue vivante, PPRE, histoire des arts, livret de compétences, etc., etc...), la profession ne peut accepter plus longtemps cet empilement de tâches nouvelles, non rémunérées la plupart du temps, et surtout sans décharge horaire.

Un collectif d'enseignants des collèges de Narbonne, composé de militants du SNES et de collègues non syndiqués, a envoyé un courrier aux inspecteurs, rédigé un manifeste et lancé une pétition contre l'alourdissement de la charge de travail

et pour l'intégration dans les services (sans qu'ils soient augmentés) de temps pour la concertation. La section académique du SNES soutient cette initiative, appelle l'ensemble des collègues à signer cette pétition et à la faire signer sur :

www.mieuxenseigner.venez.fr, et à engager dans leur établissement des actions de même type.

On peut télécharger également une version papier de la pétition à remettre au collectif.

Renseignements : charge travail@gmail.com

A. ROUSSEL

DANS LE GARD LYCÉE DHUODA, NÎMES

Suite aux annonces du Ministère, l'administration du lycée a convoqué le jeudi 17 décembre les coordonnateurs des disciplines pour leur expliquer l'organisation des secondes et sa mise en place l'année prochaine.

À 16h, intervention syndicale pour informer les collègues, dénoncer les conséquences de cette réforme, préciser qu'elle n'est pas encore décrétée et réaffirmer les attributions statutaires du CA quant à la répartition de la DGH,

De 16h30 à 18h : huis-clos pour expliquer le « bien-fondé » de la Réforme.

À 18h : position unanime des coordinateurs ... NON à la Réforme !

DANS L'HÉRAULT SOUFFRANCE AU TRAVAIL

La FSU 34 a organisé le 15 décembre un stage sur le thème de la souffrance au travail. Près de 60 collègues y ont participé.

Y. Baunay, chargé de l'atelier « travail » à l'Institut de Recherche de la FSU, loin de surfer sur l'actualité récente de France Télécom, poussa l'assistance à réfléchir sur la nature du travail et la différence entre travail prescrit et réel. Il insista sur la liberté du travailleur qui gère à sa manière les prescriptions pour réaliser le travail demandé (la partie invisible du travail), sans cette créativité vitale la souffrance apparaît. Il montra que, devant une souffrance individuelle, le syndicat ne devait pas en rester aux symptômes, à une défense individuelle, mais qu'il lui fallait aussi rechercher les raisons profondes de la souffrance, situées le plus souvent dans une organisation du travail bien trop « taylorisée » et redonner une dimension collective au travail.

Contraste significatif avec l'intervention du DRH de l'académie, invité par la FSU, pour qui il n'est pas question de nier la souffrance mais qui valorise les dispositifs existants - postes adaptés, allégés, conseil en vie professionnelle - et promeut une conception individualisée de son traitement.

Les quelques dispositifs mis en place sont limités par la faiblesse des moyens. D'autre part, analyser la souffrance professionnelle en considérant qu'il s'agit essentiellement de cas de collègues qui ne sauraient pas s'intégrer, ne supporteraient pas les conditions de travail, les exigences nouvelles de l'institution, ou qui devraient changer de métier, est une

façon d'éviter les questions embarrassantes : la pénibilité accrue de nos métiers et ses spécificités, les conditions de travail, les pressions et tensions propres à certaines situations locales ...

L'après midi fut consacrée aux réactions des participants et à des échanges très enrichissants sur la réponse syndicale à apporter.

J.P. MELJAC

EN LOZÈRE ACTION EN CONSEIL PÉDAGOGIQUE AU LYCÉE CHAPTAL

La réforme des lycées et le projet de décret sur les EPLE suscitent quelques accès de zèle. Pour préparer la rentrée, certains proviseurs ont, selon les consignes du SNPDEN, cherché à convoquer leur conseil pédagogique avant les vacances. Le lycée Chaptal a été l'objet de cette manœuvre visant à mettre en discussion la « meilleure utilisation possible » des heures de dédoublements en 2nde.

Le S1 a d'abord informé les collègues des dangers de la réforme du lycée juxtaposée à celle des EPLE offrant un nouveau pouvoir pédagogique au chef d'établissement par le biais du Conseil pédagogique nommé par ses soins. Une motion rendant compte de notre inquié-

tude et de notre désapprobation a été validée par la grande majorité des collègues. Les collègues se sont ensuite mobilisés pour dénoncer ces réformes dans le cadre du Conseil pédagogique qui, dans un rapport de force à notre avantage, a été congédié sine die par le Chef d'établissement après lecture de la motion. Les supporters de la réforme du lycée (Sgen-Cfdt et Unsa-Education) présents à ce conseil pédagogique ont pu constater que les collègues rejetaient massivement ces projets de réforme.

Les instances élues de l'établissement travailleront à la répartition de la DGH pour la rentrée prochaine, comme avant.

H. FUMEL

ÉDUCATION PRIORITAIRE

BILAN, PERSPECTIVE ... ET AVENIR

Cette année, la « relance » des ZEP amorcée en décembre 2005 fête ses quatre ans. Dans certaines académies des documents d'évaluation sont arrivés dans les établissements. La consultation des gens de terrain ne faisant hélas que trop peu partie des habitudes de notre gouvernement, il nous a semblé important d'organiser notre débat interne sur le bilan et les perspectives de l'Ambition Réussite dans l'académie. C'est dans cette optique qu'une journée de stage a été proposée aux collègues des collèges d'éducation prioritaire de nos départements. Le jeudi 19 novembre, à Dhuoda, en présence de Bruno Mer, du secteur collègue au S4, des représentants de huit établissements (Condorcet, Diderot, Romain Rolland à Nîmes, Diderot à Alès, Las Cazes et Rimbaud à Montpellier, Jean Moulin à Sète, Mistral

à Lunel) se sont réunis pour présenter leur situation, évoquer leurs difficultés et énoncer leurs attentes.

Les échanges ont été fructueux. Chaque établissement a pu présenter son état de lieu et il est étonnant – et pour dire vrai inquiétant – de constater à quel point les situations se font écho d'une ville à l'autre, d'un département à l'autre, et ce sur tout le territoire français, comme en a témoigné Bruno Mer... Conséquences de la précarité, perte lourde d'élèves, renforcement de la ghettoïsation, violences quotidiennes, manque d'écoute des personnels, opacité des décisions... : quel bilan morose ! Il y avait tant de choses à dire, tant de besoin de parler, que, bien entendu, l'ordre du jour n'a pu être épuisé. Nous aurions pu débattre encore longtemps de sujets centraux et polémiques comme la question du socle

commun ou du rôle du Conseil de discipline... Et puis, pour nous remonter le moral, nous avons parlé Avenir : rumeur répétée de fermeture des établissements en perte d'effectif, poursuite des expérimentations, accélération des dérèglements, individualisation croissante, bilans officiels... Pour un peu, nous serions sortis déprimés de cette journée ! Nous en sommes juste sortis fatigués, la tête pleine d'infos, soulagés surtout de se sentir compris et moins seuls et, pour plusieurs d'entre nous, décidés à ne pas en rester là ! En projet donc : une nouvelle journée de stage dans l'Hérault, plus près des PO, afin de rencontrer de nouveaux collègues et un suivi de l'évaluation officielle à laquelle il nous faudra participer afin de faire entendre nos voix...

M. LEGAL

Action

ÉDUCATION, SANTÉ, LA POSTE, SERVICES PUBLICS ...

UN MÊME COMBAT

L'Assemblée Générale des médecins de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, le 15 décembre, exprime ses craintes sur les suppressions de postes et l'avenir des hôpitaux : « on est en train d'aller vers un système américain (...). D'un côté des hôpitaux qui deviendront des hôpitaux de charité. Et tout ce qui est "rentable" (...) dans des cliniques privées. » L'asphyxie en cours de la Fonction Publique d'Etat et des Services Publics, les menaces sur la Fonction Publique territoriale et les financements des collectivités locales nécessitent un large front républicain et social que chaque organisation, dans le respect de son indépendance, doit contribuer à faire émerger. Nous ne gagnerons pas sans la population. La FSU est engagée depuis longtemps dans la construction d'un mouvement incluant citoyens, usagers, personnels et élus autour de la défense et la promotion

des Services Publics.

La réunion de lancement des Etats Généraux des Services Publics a eu lieu le 17 décembre. Cette initiative, portée notamment par CGT, FSU et Solidaires, LDH, Convergence... a reçu un accueil très favorable des forces politiques et associatives. Nous essayerons que d'autres organisations syndicales rejoignent ce combat et dépassent des divergences

tactiques peu compréhensibles face à la politique de démantèlement des Services Publics.

Dans l'Hérault, des modalités concrètes ont été arrêtées dont l'organisation de plusieurs réunions-débats suivant un calendrier à fixer en plusieurs points du territoire héraultais : Montpellier, Béziers, Sète, St Chinian...

R. MARTIN

ÉLECTIONS A IUFM

68,8 % POUR LA FSU

Malgré une organisation plus que discrète de la part de l'administration de l'IUFM sur le site de Montpellier, qui n'a certes pas favorisé la participation aux élections au Conseil d'École de l'Iufm, les étudiants en première année d'IUFM et les stagiaires IUFM ont massivement voté pour la liste FSU.

Celle-ci obtient 68,8% des voix, et l'UNSA 31,2 %.

Soit 3 élus sur 4 pour la Fsu et 1 élu pour l'UNSA.

La faiblesse de la participation (18%) pose une nouvelle fois la question des modalités d'organisation de ces élections.

PREPARER ENSEMBLE LES CONGRES FSU !

L'expression du SNES lors des dernières élections Fsu représente 53% de l'ensemble des votants dans notre fédération qui comprend plus de 20 syndicats... Ce qui donne au Snes une très grande responsabilité quant à sa capacité à s'investir dans les 5 congrès départementaux (cf. ci contre) qui vont préparer le congrès national et définir la stratégie et les revendications de la FSU pour les 3 années à venir.

Les 4 thèmes en débat portent des enjeux d'avenir majeurs. Éducation, formation des maîtres, Services Publics, Fonction Publique, alternatives économiques, sociales et environnementales ... mais aussi questions d'orienta-

tions et de transformation sociale que notre syndicalisme doit porter plus haut encore, rien ne sera éludé lors de ces rendez-vous profondément démocratiques.

La responsabilité de chaque délégué du SNES est double.

Nous devons, plus que jamais, continuer à prendre toute notre place dans la construction d'une réflexion sur les grands enjeux de société et l'avenir du syndicalisme, mais aussi contribuer à renforcer cette « incontournable dynamique FSU » qui doit sortir de nos débats afin que, dans et par l'action, nos mandats puissent être partagés et portés par le plus grand nombre et ce, le plus rapidement possible...

Il en va aussi de la réussite du « tous ensemble » dans les actions nationales que nous devons réussir en ce mois de janvier.

T. JOUVE

Les congrès Fsu dans nos 5 départements :
Hérault : 12 et 13 janvier, lycée de Pézenas
Gard : 13 et 14 janvier, lycée de St Christol les Alès
PO : 12 et 13 janvier, Maison des sports, Perpignan.
Aude : 12 (après-midi) et 13 janvier, lycée Charlemagne, Carcassonne.
Lozère : 20 et 21 janvier, Legta Rabelais, St Chély d'Apcher.

ÉLECTIONS FSU

VOTE NATIONAL D'ORIENTATION

	INSCRITS	VOTANTS		N/B	EXPRIMÉS	U A		E E		Emancipation		PRSI		F U	
AUDE - Total	1455	517	35,5 %	14	503	354	70,4 %	59	11,7 %	44	8,8 %	46	9,1 %	0	0,0 %
AUDE - Snes	419	239	57,0 %	8	231	129	55,8 %	35	15,2 %	26	11,3 %	41	17,7 %	0	0,0 %
GARD - Total	1414	420	29,7 %	14	406	310	76,4 %	21	5,2 %	10	2,5 %	43	10,6 %	22	5,4 %
GARD - Snes	718	264	36,8 %	11	253	177	70,0 %	10	4,0 %	9	3,6 %	40	15,8 %	17	6,7 %
HERAULT - Total	2959	1086	36,7 %	32	1054	720	68,3 %	203	19,2 %	45	4,3 %	49	4,7 %	37	3,5 %
HERAULT - Snes	1524	579	38,0 %	12	567	437	77,1 %	56	9,9 %	18	3,2 %	38	6,7 %	18	3,2 %
LOZERE - Total		105		6	99	85	85,9 %	10	10,1 %	2	2,0 %	1	1,0 %	1	1,0 %
LOZERE - Snes	118	55	46,6 %	0	55	51	92,7 %	2	3,6 %	1	1,8 %	1	1,8 %	0	0,0 %
PO - Total	1420	469	33,0 %	18	451	361	80,0 %	78	17,3 %	5	1,1 %	3	0,7 %	4	0,9 %
PO - Snes	513	198	38,6 %	9	189	152	80,4 %	32	16,9 %	3	1,6 %	2	1,1 %	0	0,0 %

VOTE DÉPARTEMENTAL D'ORIENTATION

	VOTANTS		N/B	EXP.	U A		E E EE - EM dans l'Aude		PRSI		FU	
AUDE - Total	536		23	513	373	72,7 %	98	19,1 %	42	8,2 %		
AUDE - Snes	239		13	226	130	57,5 %	58	25,7 %	38	16,8 %		
GARD - Total	419		16	403	324	80,4 %			54	13,4 %	25	6,2 %
GARD - Snes	258		9	249	182	73,1 %			48	19,3 %	19	7,6 %
HERAULT - Total	994		28	966	682	70,6 %	195	20,2 %	53	5,5 %	36	3,7 %
HERAULT - Snes	564		17	547	427	78,1 %	58	10,6 %	43	7,9 %	19	3,5 %
PO - Total	469		15	434	355	81,8 %	79	18,2 %				
PO - Snes	198		9	189	155	82,0 %	34	18,0 %				

MOBILISATION AU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'AUDE

Depuis plusieurs semaines la colère gronde au Conseil Général de l'Aude. Dans un contexte national marqué par la réforme des collectivités territoriales et de la taxe professionnelle, le Président du CG a mis en avant une situation budgétaire difficile pour annoncer 4 mesures d'application immédiate : suppression de 6 jours de congés, adaptation de l'accord RTT, non remplacement systématique des départs à la retraite, arrêt des recrutements.

Ces premières décisions prises sans négociation, au mépris des représentants du personnel, font suite à un Audit et à la présentation d'un rapport d'étape très contestable : ainsi l'état des lieux sur le temps de travail comptabilise 2 fois la RTT ! Avec pour conclusion ... les agents doivent travailler plus !

Des mesures qui ressemblent à s'y méprendre à celles prises dans la Fonction Publique ... par le

gouvernement.

Le travail de contre-expertise du Snuclias de l'Aude a révélé la manœuvre et démontré que derrière tout cela se profilent des décisions politiques qui vont mettre à mal le service public départemental, l'exercice des missions, et les conditions de travail des agents.

Très mobilisés, plus de 800 agents ont participé à l'AG intersyndicale le 6 novembre, et ont fait massivement grève le 17 pour demander le retrait des 4 mesures, la remise à plat de toutes les pistes envisagées et de réelles négociations.

Au-delà des premières mesures, qui n'ont pas d'impact financier immédiat, se dessinent d'autres décisions inquiétantes sur la gestion du personnel, la suppression de services, la réduction des subventions aux associations, la baisse des budgets sociaux, des aides aux territoires. Ces mesures ne régleront pas les difficultés financières que ren-

contrent tous les départements : ce n'est pas en s'attaquant aux 35 heures, aux emplois statutaires, aux précaires (assistantes familiales) qu'on règlera les problèmes des collectivités territoriales et qu'on garantira leur avenir face aux projets du gouvernement.

Le Snuclias demande aux élus de la cohérence entre leurs engagements et leur politique sur le terrain et de renouer au plus vite le dialogue social.

De nouvelles actions sont prévues début janvier. Au niveau national, la FSU, la CGT et Solidaires, appellent à une journée nationale d'action le 21 janvier contre la réforme des collectivités territoriales et pour le maintien d'un service public de proximité.

A. AMIGUES

secrétaire départementale du Snuclias 11 :
 syndicat FSU des collectivités territoriales